

Quel devenir pour les IUT ?

L'AG extraordinaire des directeurs et directrices d'IUT du vendredi 10 novembre est un séisme pour l'avenir du réseau des IUT avec la programmation de la fin du DUT en deux ans pour en faire une formation sur 180 ECTS donnant le grade de licence et avec un volume horaire restant à définir autour de 2 000 à 2 100 heures.

Cette disposition pourrait s'inscrire dans la nouvelle loi en préparation et être effective dès la rentrée 2019. Les IUT conserveraient leur autonomie de gestion mentionnée par l'article L713-9 du code de l'éducation et obtiendraient un cadrage national du DUT à 180 ECTS sur trois ans présenté comme une revendication de longue date.

Les élu.e.s CNESER dénoncent tout d'abord la méthode qui consiste à ne laisser aucune place à la réflexion, ni avec les organisations syndicales de la totalité de l'ESR (au-delà des seuls IUT), ni avec la conférence des présidents d'université (CPU) dont font partie les IUT, ni dans le cadre de la Commission Consultative Nationale (CCN) et des Commissions Pédagogiques Nationales (CPN), où sont présents les représentants de l'Etat, mais aussi des employeurs, des salariés, des enseignants, des étudiants.

En quelques semaines, un diplôme qui vient de fêter ses 50 ans de succès en termes de réussite des étudiant.e.s et d'insertion professionnelle est remis en question, et cela dans un calendrier qui ne permet aucune concertation approfondie, ni avec les personnels, ni avec les jeunes et leur famille.

La reconnaissance dans les conventions collectives au niveau bac. + 3 est pour le moins improbable, dans le contexte de la loi Travail et des ordonnances.

Une troisième année pour obtenir un DUT allongerait d'un an le cursus, coûteux pour les jeunes et leur famille, sans apport clairement identifié pour l'instant.

Le passage précipité au DUT en 180 ECTS, accompagné d'une vision utilitariste de l'enseignement supérieur censée répondre à un besoin ponctuel du monde professionnel en cadres intermédiaires, qui reste à évaluer en fonction des secteurs, sans qu'il y ait l'amorce même de reconnaissance en terme salariaux par les employeurs, tuerait davantage l'espoir d'une jeunesse d'échapper à la reproduction des inégalités sociales en termes d'études et de carrières professionnelles.

Les élu.e.s CNESER demandent au CSLMD de s'emparer de ce sujet afin de faire des propositions sur les évolutions possibles du DUT. ■

Pour : 19

Abstention : 4 UNSA PEEP CFE-CGC

Mardi 28 novembre 2017